

RAPPORT DE LA RÉUNION PLURI-ACTEURS SUR LES PRATIQUES ILLÉGALES DE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS DU SÉNÉGAL VERS L'ÉTRANGER POUVANT ENTRAINER DES CAS DE TRAITE ET TRAFIC DE MIGRANTS

par Badara NDiaye
Président de DIADEM



Dakar, 24 et 25 Avril 2018



Cette réunion s'est tenue dans le cadre du projet MADE Afrique de l'Ouest qui est co-financé par l'Union Européenne



LISTE DES ABREVIATIONS

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement
AFFORD	African Foundation for Development
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ALCRER	Association de Lutte contre le Racisme, l’Ethnocentrisme et le Régionalisme
ANPM	Association Nationale des Partenaires Migrants
ANPEJ	Agence Nationale pour l’Emploi Jeunesse
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD	Agence Régionale de Développement
ASSER	Association Sénégalaise de Solidarité avec les Emigrés de Retour
BAOS	Bureau d’Appui, d’Orientation et de Suivi
BIT	Bureau International du Travail
CASA/MIGRANT	Conseil, Appui, Suivi, et Accompagnement des Migrants
CEDEAO	Commission Economiques des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CIRO	Centre d’Information, de Réinsertion et d’Orientation
CIOPA	Coopérative des Interprofessionnelle des Organisations de Production Agro-alimentaire
CMSM	Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc
CNDS/PA	Comité National du Dialogue Social/ Pêche et Aquaculture
CNTS	Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal
CONABEM	Conseil National des Bureaux de Placement Payant et Entreprises de Travail Temporaire du Mali
DGSE	Délégation Générale des Sénégalais de l’Extérieur
DIADEM	Diaspora Développement Education Migration
DPAF	Direction de la Police de l’Air et des Frontières
ENA	Ecole Nationale d’Administration
FASER	Fédération des Associations des Sénégalais de Retour
FFUE	Fond Fiduciaire de l’Union Européenne
FMMD	Forum Mondial sur les Migrations et le Développement
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations
IPDSR	Institut Population Développement Santé de la Reproduction
IMIGRAD	Initiative Migration et Développement
MAREF	Mashaala Rewbe Fuladu
MARS	Mouvement D’Action pour le Renouveau Social
MIDWA	Migration and Development in West Africa
OFII	Office Français pour l’Immigration et l’In
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le crime
PARI	Point d’Accueil pour Réfugiés et Immigrés
RAJGUI	Réseau Afrique Jeunesse de Guinée
REDA	Réseau Droit au Développement pour d’Autres Alternatives
REMIDEV	Réseau Migration et Développement
RSMMS	Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes et Subsahariennes
UCAD	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
UDTS	Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal
UNSAS	Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal
UE	Union Européenne

UEMOA	Union Economique et Monétaire d’Afrique de l’Ouest
UNHCR	Haut Commissariat des Réfugiés
USE	Union Solidarité et Entr’aide
UNSAS	Union Nationales des Syndicats Autonomes du Sénégal
UDTS	Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le contexte du projet MADE Afrique de l’Ouest, s’est tenue à Dakar à l’ENA (Ecole Nationale d’Administration) les 24 et 25 Avril 2018 une réunion pluri-acteurs concernant les pratiques illégales de recrutement de migrants au Sénégal vers l’étranger pouvant conduire à des cas de traite et de trafic de migrants. Cette activité portée par ICMC-Europe et cofinancée par l’Union Européenne s’est déroulée en partenariat avec l’association sénégalaise DIADEM (Diaspora Développement Education Migration).

Cette rencontre a rassemblé une soixantaine de participants représentants : des représentants de la société civile ouest-africaine, de la société civile sénégalaise (ONG et syndicats), du gouvernement sénégalais, des Etats membres de l’Union européenne, de l’Union européenne et des organisations internationales (voir la liste des participants en annexe).

Les objectifs de la réunion étaient les suivants :

1. Créer un espace de dialogue entre les représentants de la société civile et des autorités publiques sur ces questions. ;
2. Discuter avec des intervenants extérieurs issus de la zone CEDEAO de bonnes pratiques et d’initiatives mises en œuvre dans d’autres pays sur ces questions ;
3. Déterminer les avancées et obstacles législatifs, institutionnels, pratiques et politiques existants au Sénégal et au niveau régional afin d’établir une feuille de route clairesemée d’actions pour la société civile.

La rencontre s’est achevée sur la lecture d’une déclaration conjointe de la société civile ouest-africaine (disponible en annexe).

JOUR 1

I. La cérémonie d'ouverture



Celle-ci a été marquée par :

- Le message de bienvenue des organisateurs prononcé par Badara NDiaye, Président de DIADEM ;
- L'Allocution de Son Excellence M. Joaquin Gonzalez-Ducay, Ambassadeur de l'Union européenne au Sénégal. Il a mis l'accent entre autres sur les défis posés par le trafic des migrants et la lutte contre les migrations irrégulières, ainsi que l'ampleur des réseaux de trafiquants. Il a aussi mentionné le fait que 65000 personnes s'adonnaient au trafic de migrants dont 60% vivent en Europe et le reste est installé en Afrique.
- L'Allocution d'ouverture de Son Excellence l'Ambassadeur Sory Kaba, Directeur Général des Sénégalais de l'Extérieur qui a salué cette initiative et insisté sur la nécessité de lutter contre la traite et le trafic des migrants.

On peut conclure que leur présence a été un soutien politique très fort y compris pour les perspectives envisagées. Leur participation ainsi que l'importance du sujet abordé ont permis une grande couverture médiatique au sein de la presse sénégalaise. (Éditions du 25 avril 2018 de l'Observateur, Vox Populi, Enquête, et reportage au journal du soir de la 2STV).

JOAQUIN GONZALEZ-DUCAY, AMBASSADEUR DE L'UNION EUROPEENNE AU SENEGAL

«Plus de 65 000 personnes s'adonnent au trafic de migrants»

Une rencontre pluri-acteurs sur les pratiques illégales de recrutement au Sénégal vers l'étranger pouvant conduire à des cas de traite et trafic de migrants, se tient depuis hier, à Dakar. Occasion pour l'Ambassadeur de l'Union européenne au Sénégal, Joaquin Gonzalez-Ducay, de tirer la sonnette d'alarme.

Les chiffres font froid dans le dos. Malgré les rigueurs du temps et les mesures draconiennes des pays d'accueil, les candidats à l'émigration clandestine ne déchantent pas. Ils sont prêts à braver les rigueurs du désert et des océans à la quête d'un eldorado. Souvent au prix de leur vie. Mais, si des centaines de milliers de migrants périssent dans les océans, l'ambassadeur de l'Union européenne au Sénégal, Joaquin Gonzalez-Ducay, dénonce qu'ils soient trompés et abusés par des trafiquants cupides. Joaquin Gonzalez-Ducay : «Nos autorités policières sont arrivées à la conclusion qu'il y a actuellement, environ 65 000 personnes qui s'adonnent au trafic de migrants, dont 60% vivent en Europe et le reste s'est installé en Afrique.» Pour qu'il y ait trafic d'êtres humains, il faut au moins deux acteurs. Et devant cette situation alarmante qui frappe le plus l'Afrique au sud du Sahara, Joaquin Gonzalez-Ducay s'indigne et l'assimile à la traite négrière. «Nous sommes revenus à l'époque du 17^e et 18^e siècle. On assiste à une situation dans laquelle des êtres humains vendent d'autres êtres humains, comme s'ils étaient du bétail. Avec toutes les lois, tous les accords et traités internationaux, on ne peut plus permettre qu'aujourd'hui, des êtres humains soient vendus

comme du bétail», fait-il savoir hier, lors d'un atelier sur les pratiques illégales de recrutement au Sénégal vers l'étranger pouvant conduire à des cas de traite et trafic de migrants. D'après le diplomate, au Sénégal ou ailleurs, des jeunes sont trompés par des passeurs qui leur promettent de les transporter jusqu'en Europe, un eldorado qui n'existe plus, en échange d'une certaine somme d'argent. Au finish, souligne-t-il, ce sont des milliers de jeunes, femmes ou enfants qui meurent comme des rats dans le désert, les cales de bateaux, ou noyés de façon épouvantable, dans la Méditerranée et ailleurs. «On ne peut plus accepter cela. Mais, la question n'est pas seulement européenne, elle est africaine, elle est mondiale. Une bonne partie des recruteurs étant en Afrique. Il faut lutter contre cela», demande-t-il, le cœur meurtri.

Pour ce qui est du nombre de migrants quittant le Sénégal et l'Afrique, de manière générale, Joaquin Gonzalez-Ducay fait comprendre qu'il n'est pas facile d'avoir des statistiques exactes. Puisque ce sont des migrants qui optent pour la clandestinité et ne se dévoilent que quand ils sont en difficulté. «On ne peut savoir combien ils sont exactement. Il y a des milliers de morts dans les océans et le désert. On a des statistiques sur les gens qui débarquent sur les côtes européennes et ceux retournés dans le pays d'origine. Ce sont des milliers», ajoute-t-il.

Pour le Directeur général des Sénégalais de l'étranger, Sory Kaba, il est difficile de poursuivre les trafiquants, du fait de leur mode d'opération. «C'est une longue chaîne de complexités et c'est seulement par la dénonciation qu'on peut les démasquer. Nous demandons à la population de nous aider», invite-t-il.

EL HADJI FALLOU FAYE

www.igfm.sn
104375 L'OBSERVATEUR 25/4/18

Coupure de presse issue de l'Observateur en date du 25 avril 2018.

II. Présentation de l'étude sur le Sénégal

La présentation de l'étude sur le Sénégal a été précédée par une introduction de la part d'Agnès Bertrand, Chargée de Programme à ICMC-Europe sur le projet MADE Afrique de l'Ouest. A sa suite, Badara NDiaye, Président de DIADEM, a présenté l'étude intitulée « Pratiques de recrutement des travailleurs migrants sénégalais, conditions de travail à l'étranger et politiques publiques face au trafic de migrants au Sénégal » avec comme modérateur le Professeur Papa Sakho, Chef du Département de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Cette étude a été commandée par ICMC-Europe dans le cadre de ses activités dans le programme MADE Afrique de l'Ouest. Elle est disponible sur le site de MADE [ici](#).

Cette étude peut être résumée en 5 points :

1. L'étude est exploratoire : en effet, le nombre réduit de migrants enquêtés (25) ne permet pas une analyse quantitative d'une part ; d'autre part, l'approche s'est plutôt focalisée sur l'analyse des vécus de migrantes et migrants. Elle a été combinée à une analyse de perception, à partir d'un questionnaire, par des acteurs de la société civile (ONG, associations de migrants, centrales syndicales), du milieu académique et de hauts fonctionnaires des administrations publiques. Elle a été complétée par l'analyse de la problématique traite et trafic dans la presse en ligne, en plus d'une identification des lacunes au niveau des législations nationales.
2. Globalement la majorité des migrations sénégalaises se déroulent en Afrique et est le fait de migrants moyennement qualifiés, ce qui se traduit par une forte implantation dans le secteur informel et la pêche. Au niveau Ouest-africain, il est important de noter que la migration de main d'œuvre a été facilitée par l'intégration économique régionale avec la création de la CEDEAO en 1978, adossée à 3 protocoles clés sur la liberté de circulation, le droit de résidence et le droit d'établissement. Au niveau extra-africain, de nouvelles destinations hormis l'Europe sont en train d'apparaître comme les pays du Golfe et du Moyen Orient ainsi que l'Asie et l'Amérique Latine.
3. L'étude insiste sur la nécessité d'articuler migrations irrégulières, trafic-traite des migrants, actions des agences privées de placement et lutte contre les trafiquants en mettant l'accent sur l'information comme mode durable de changement. La sensibilisation à elle seule n'a pas très souvent abouti aux résultats escomptés. Il y a urgence à mettre en place une politique nationale de migration de main d'œuvre. Cela suppose aussi la ratification de conventions de l'OIT et des Nations Unies en particulier la C181 sur les agences privées de placement ;
4. Le droit à la mobilité est un droit universel. On ne peut cependant pas continuer à rester dans les discours face aux désastres en Méditerranée et en Libye. Dès lors il est important que le partenariat Etat-institutions internationales et société civile soit ancré aux diverses échelles (locale, nationale, régionale, et internationale) afin que la traite, le trafic et les trafiquants soient durablement combattus. Cela requiert aussi des actions au niveau législatif et au niveau de la répression.
5. Les organisations de la société civile doivent s'organiser au niveau national et régional pour que les droits des migrants soient respectés, dans un contexte de diversification des routes et destinations migratoires. Cela signifie aussi les droits des migrants tels que stipulés dans les protocoles de la CEDEAO et la Convention de 1990 soient respectés. En même temps, la société civile doit se mobiliser pour la signature et la ratification par le Sénégal de la C181 sur les agences privées de placement pour que les droits des migrants soient respectés.

Les échanges qui ont suivi ont permis d'aborder différentes questions :

- L'importance de la politique de migration de main d'œuvre ;
- Les stratégies de sensibilisation et d'information ;
- Les droits et devoirs des migrants ;
- L'articulation migrations irrégulières et protection sociale ;
- La protection consulaire des migrants ;
- La nécessité d'une réglementation pour les agences privées de placement
- Les partenariats multi acteurs.

En annexe la présentation introductive de Badara NDiaye.

III. Pratiques de recrutement illégales, migration irrégulière et trafic de migrants: une problématique régionale. Expériences croisées de la société civile d’Afrique de l’Ouest.

Différentes communications ont été présentées par :

- Martin Assogba, Président ALCRER, Bénin :
La communication de M. Assogba a mis accent sur les questions de gouvernance sociale et politique et leurs impacts sur les différentes formes de mobilité en provenance du Bénin.
- Reuben Odoi du Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc
M. Odoi a parlé de la situation des migrants au Maroc suite à l’adoption de la loi portant sur la régularisation. Il a expliqué comment son organisation essaye de changer la vision du migrant africain au Maroc via la musique.
- Mme Bintou Sidibé, Présidente du réseau des femmes Mashaala Rewbe Fuladu (MAREF) Secrétaire Générale de L’Entente MAREF/ ARDV
Mme Sidibé a présenté l’expérience d’organisation des migrants de retour de Libye et les perspectives à Velingara. Elle a expliqué comment son organisation était impliqué dans les campagnes de sensibilisation sur la migration irrégulière et comment grâce à l’appui de RADDHO, MAREF a obtenu l’acquisition d’un terrain de 8 ha dans la commune du Saré Coly Sallé pour entreprendre des activités de cultures maraîchers ou de volaille afin de récupérer les jeunes migrants, les maintenir dans leur localité et d’assurer la sécurité alimentaire des familles de migrants.
- Dr Alpha Diallo, RAJ-GUI, Guinée Conakry
Dr Diallo a fait le résumé de l’étude sur la Guinée Conakry commandée par ICMC Europe dans le cadre de ses activités dans le contexte du programme MADE Afrique de l’Ouest. Il a mis l’accent sur le travail domestique comme projet migratoire vers le Koweït de nombreuses jeunes femmes Guinéennes et les désillusions qui en sont suivies. Il faut savoir que la réunion de Dakar sera suivie d’une réunion analogue les 9 et 10 mai à Conakry.

(Les quatre présentations sont disponibles en annexe)

Les échanges qui ont suivi ces discussions ont porté sur divers sujets parmi lesquels :

- L’impact de la mal-gouvernance sur les mobilités ;
- La situation des subsahariens au Maroc et dans d’autres pays du Maghreb et de la Méditerranée
- Le travail domestique dans les nouvelles destinations des migrantes subsahariennes



IV. Travaux de groupe. SESSION 1.

La méthodologie adoptée pour tous les travaux de groupe a été la suivante : discuter l'état des lieux général de chaque thématique, des acteurs impliqués, des lacunes, identifier les lacunes, les bonnes pratiques et formuler des recommandations. *(En annexe les rapports des travaux de groupe tels que remis aux organisateurs)*

Ci-dessous la synthèse des travaux de groupe par session.

GROUPE 1 : Préparation au départ et à l'arrivée

Modératrice: Fambaye Ndoye Thioub (UNSAAS)

Rapporteur : Papa Sené (UDTS)

Le groupe a abordé les questions suivantes : l'accès aux visas, les normes de travail et les conventions, les devoirs des migrants, la situation des agences privées de placement au Sénégal.

Différentes bonnes pratiques ont été répertoriées :

Au niveau associatif

- L'USE créée depuis 1955 a une expérience de préparation de candidats à la migration.
- Le CIRO (Centre d'Information, de Réinsertion et d'Orientation) mis en place dans le cadre des Projets AGIR et ALEMI financés par l'UE dans la région de Kolda a confectionné un

guide et des outils de sensibilisation traduits en différentes langues nationales et des manuels sur l'employabilité.

- La CIOPA (Coopérative des Interprofessionnelle des Organisations de Production Agro-alimentaire) contracte des travaux saisonniers (récoltes de fruits, équipage à bord). En partenariat avec le CNDS/PA (Comité National du Dialogue Social / Pêche et Aquaculture), ils développent des projets d'agriculture, de pêche et d'élevage.
- L'Association KAFA/Liban, utilise les réseaux sociaux et publie des vidéos de sensibilisation disponible sur YouTube et est en train de développer un partenariat avec DIADEM.
- DIADEM : a des animateurs dans différentes régions dont Dakar, Diourbel et Saint Louis avec des perspectives à Guinguinéo (Kaolack) à travers l'implantation de CASA/MIGRANT qui est un service de Conseil, Appui, Suivi, et Accompagnement des Migrants.

Au niveau syndical :

- L'UNSAS et la CNTS en partenariat avec la CCOO d'Espagne ont ouvert des bureaux d'information et d'orientation des migrants ainsi que l'UDTS dans le cadre de son protocole d'entente avec l'USB/Italie. Elles ont aussi bénéficié de l'appui du BIT pour la formation en employabilité.
- On note aussi l'existence de cadres fédérateurs comme le CARISM (Comité d'Actions et de Réflexions Intersyndicale sur la Migration composé de la CNTS, CNTS/FC, CSA, UDTs et UNSAS, affiliées à la CSI/Afrique et au RSMMS (Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes et Subsahariennes) qui appuie la formation continue des points focaux des centrales syndicales
- Le CONABEM/Mali, une structure du secteur privé créée depuis 2006 et qui compte 51 cabinets de placement installés dans plusieurs pays d'Afrique particulièrement dans l'espace CEDEAO avec l'accompagnement du Ministère de l'emploi et de formation professionnelle s/c de l'ANPE. Le CONABEM est actif dans le placement et recrute des médecins, infirmiers, femmes de charge. Il a développé un partenariat avec l'ANPE, structure publique malienne, ce qui faculté le dialogue sur les actions de placement à l'international.

En termes de **lacunes**, il a été noté :

- la faible prise en charge de la question migratoire par les collectivités locales
- les cloisonnements d'initiatives
- les difficultés de conformer les offres et contrats/salaires aux lois des pays d'accueil.

En termes de **recommandations**, le groupe a proposé ce qui suit :

- Impliquer les collectivités locales dans la thématique de la migration en prenant en compte les réformes proposées par l'Acte III de la Décentralisation pour une territorialisation des politiques publiques 5 (www.decentralisation.gouv.sn)
- Soutenir des agences de placements qui maîtrisent la fiscalité et la législation (le droit social).
- Identifier tous les agents de placement en vue d'un recueil d'une base de données nationale.
- Porter le plaidoyer auprès de l'Etat par rapport aux agences de placement privés reconnues et/ou illégales

GROUPE 2 : Sensibilisation et Information

Président : Youssou Mbengue (FASER)

Rapporteur : Mme Patrice Desbonnes (DUE Senegal)

En termes d'acteurs impliqués, on peut citer la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes des organisations internationales dont ONUDC, l'OIM, le BIT des partenaires techniques et financiers dont l'Union Européenne à travers les projets du Fonds Fiduciaire, les centrales syndicales, les ONG et associations, les médias

Concernant les bonnes pratiques, il a été retenu la formation des policiers, des journalistes et des magistrats. De même il existe dans tous les projets migration et développement sur le terrain un volet sensibilisation.

Les lacunes suivantes ont été notées :

- absence de synergie entre les différents acteurs impliqués dans la sensibilisation par manque de communication,
- multiplication des campagnes de sensibilisation trop courtes (limitées à la durée du projet) et qui ne permettent pas la pérennisation,
- problèmes d'adaptation aussi bien terme de contenus qu'en termes de moyens de communications linguistiques et de ciblage,
- faiblesse de nombreuses organisations de la société civile à mener de telles campagnes
- la multiplication des campagnes de sensibilisation sans aucune concertation et coordination entre elles.

Recommandations

- Impliquer les chefs religieux, les chefs coutumiers, les chefs de village, les chefs de quartier, les élus locaux dans les campagnes de sensibilisation.
- Donner l'information aux OSC pour pouvoir mieux sensibiliser.
- Créer un cadre de concertation des ONG de la société civile et des acteurs impliqués à différents échelons (national, régional, local).
- Les journalistes formés en matière de sensibilisation doivent se constituer en réseau.
- Elaborer des messages adaptés aux cibles visées (écoles, jeunes, familles...) et adapter les vecteurs (langue locale)
- La sensibilisation doit aussi être axée sur l'environnement du migrant (famille, communauté)
- Créer une synergie sous régionale pour harmoniser et échanger les expériences (plateforme).

- Créer un partenariat avec les OSCs des pays de destination pour plus de partage.
- Intégrer les migrants de retour dans les campagnes de sensibilisation.
- Viser différents lieux de sensibilisation tels que les lieux où il y a du travail informel et différents vecteurs pour la sensibilisation (e.g. réseaux sociaux)

Pour une bonne sensibilisation, il faut faire en amont une planification pour identifier les bons acteurs, les former et adapter les moyens utilisés.



La restitution en séance plénière a permis d'aborder différents aspects parmi lesquels :

- Les ressources humaines, matérielles et financières pour stabiliser les bonnes pratiques ;
- Les droits et devoirs des migrants.
- La nécessité de coupler sensibilisation et information ;
- La reconnaissance des agences privées de recrutement conformément à la C181 de l'OIT ;
- La protection des migrants ;

Groupe 3 : Protection consulaire

Président : Gane MBengue (Diplomate à la retraite)

Rapporteur : Lanfia Diané (Direction du Développement du Capital Humain /Ministère de l'Economie et des Finances)

Dans un contexte où les pays d'Afrique de l'Ouest sont des zones de départ, de transit et de retour, la traite des êtres humains apparaît comme un système de criminalité transfrontalière, organisé le long des corridors migratoires et vers les pays de destination. Les droits de migrants en

particulier, la protection consulaire sont devenus des enjeux essentiels face aux drames et violences de toutes sortes faites aux migrants.

Malgré l'existence d'une forte armature institutionnelle visant la protection consulaire de migrants (La Direction des Affaires Juridiques et Consulaires ; la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur ; les Ambassades et Consulats) on constate **des lacunes** et difficultés :

- Problèmes d'identification et de quantification des nationaux à l'étranger,
- La confiscation des documents de voyage par les criminels pour empêcher toute identification des victimes ;
- Défiance ou crainte des missions consulaires et diplomatiques, surtout en cas de situation irrégulière ;

De bonnes pratiques existent et qui contribuent à combler les difficultés liées à la protection consulaire parmi lesquelles :

- L'assistance sociale au retour ;
- L'appui au rapatriement des corps en cas de décès
- L'assistance juridique et judiciaire (Affaire Alcaly Cissé, Mbayangue Diop....).

Recommandations :

- Développer des actions de sensibilisation et d'informations pour une meilleure compréhension de la protection consulaire,
- Construire des partenariats y compris avec les associations de la diaspora.
- Renforcer les moyens financiers et humaines des structures en charge des sénégalais à l'étranger ;

JOUR 2

V. Travaux de groupe. SESSION 2.

Groupe 1 : Répression de la traite et du trafic des migrants

Président : Boubacar Diallo (NIANF/CEDEAO)

Rapporteur : Ibrahima Diallo (freelance).

Etat des lieux :

Au niveau de la législation, les participants ont listé :

- la Convention de Palerme et ses Protocoles additionnels relatifs à la traite et au trafic (ratifiée par le Sénégal),
- la loi de 2005 sur la Traite et pratiques assimilées,
- les protocoles de la CEDEAO en particulier sur la coopération judiciaire.

Une difficulté a été notée : il existe une non-conformité entre la loi de 2005 et la Convention sur certains aspects. La Communication introductive du Commissaire Dame Touré de la DPAF (Direction de la Police de l'Air et des frontières) a permis des éclairages importants. Que faire en cas de contrariété : faire prévaloir le principe de la hiérarchie des normes ou faire primer le principe selon lequel le spécial déroge au général ? Ex : principe d'irresponsabilité des victimes. La loi va plus loin que la convention en disant que si les victimes ont de façon intentionnelle concouru à la réalisation de l'infraction, alors elles peuvent être poursuivies.

Acteurs institutionnels impliqués :

Différentes institutions publiques sont concernées :

- **Ministère de l'Intérieur.** C'est la Direction générale de la police nationale qui est le cadre de référence. Elle comprend la direction de la police de l'air et des frontières, avec des

commissariats spéciaux et même des postes avancés au niveau de toutes les frontières. Ce sont des démembrements des services centraux. Au sein de cette direction, on trouve la Division nationale de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées (nouvellement créée).

- En plus de cette direction il y a la Direction de la surveillance du territoire, la Direction de la police des étrangers, la Direction de la police judiciaire et le Bureau central national dépendant d'Interpol
- **Ministère de la justice**, (juges et procureurs)
- **Ministère des affaires étrangères** avec notamment la Direction des sénégalais de l'étranger. (DGSE)
- **Ministère du travail et inspection du travail.**

Existence d'instruments normatifs importants

Parmi ces instruments on peut citer :

- Convention de Palerme de 2000 contre la criminalité transnationale organisée dite CTO ratifiée 20/10/2003
- Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants art 4
- Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air ou mer additionnel à la convention contre la CTO
- Le Protocole de la CEDEAO de 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (Protocole A/P.1/5/79) et ses protocoles additionnels définissent le cadre juridique des migrations au sein de l'Afrique de l'Ouest;
- Loi n° 71-10 du 25 janvier 1971 relative aux conditions d'admission, de séjour et d'établissement des étrangers;
- Le décret n° 71-860 du 28 juillet 1971 relatif aux conditions d'admission, de séjour et d'établissement des étrangers
- Loi n° 2005-06 du 10 mai 2006, relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées
- La circulaire n° 0448/MAESE/DAJC/CHAN du 07 juillet 2015 portant sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers au Sénégal
- Convention d'extradition CEDEAO signée à Abuja le 06 août 1994, entrée en vigueur le 08 décembre 2005;
- Convention relative à l'entraide judiciaire CEDEAO en matière pénale signée à Dakar le 29 juillet 1992, entrée en vigueur le 28 octobre 1998;
- Convention de coopération en matière de police criminelle entre les Etats de Afrique de l'Ouest de 2003;

Lacunes :

- Faiblesse de la cohérence interinstitutionnelle
- Ignorance de la loi de 2005 par les acteurs concernés.

Recommandations :

- Formation des acteurs et intervenants et suivi de la mise en œuvre.
- Adapter la loi de 2005 à la Convention.
- Renforcement des moyens des institutions locales (logistiques, humains).
- Dissocier la traite et le trafic ;
- Respecter les protocoles de la CEDEAO ;
- Faire entrer le trafic dans le code pénal ;
- Lutter contre la corruption des fonctionnaires publics ;
- Mieux éduquer à la procédure de demande de visas ;
- Collaboration avec les instances de protection des victimes. ;
- Renforcer le contrôle aux frontières (notamment aux points de passage non-officiels).

Groupe 2 : Encadrement législatif du recrutement des travailleurs à l'étranger

Etat des lieux

Le Sénégal a signé et ratifié différents instruments juridiques parmi lesquels la C1990 portant protection des droits des travailleurs migrants et leurs familles et les protocoles fondamentaux de la CEDEAO sur la liberté de circulation, le droit de résidence et celui d'établissement.

Lacunes

Mais on note l'absence de législation sur les agences privées de recrutement et donc d'inspections du travail. Ce qui facilite des actes délictueux de la part de trafiquants organisés

Recommandations

- Mettre en place des législations et des mécanismes de suivi et de contrôle des personnes placées à l'étranger ;
- Identifier les personnes qui partent en migration dans le respect du droit à la mobilité et à la migration et à la protection de la vie privée ;
- Etablir des partenariats entre les OSC, syndicats et les associations de la diaspora sénégalaise ;
- Echanges d'expériences avec des cabinets de placements du Mali, en particulier avec le CONABEM

Groupe 3 : Accompagnement des retours



Etat des lieux :

- Le Comité National chargé de la gestion des Réfugiés, Rapatriés et des Personnes déplacées prépare les retours des migrants irréguliers ou en détresse.
- L'Union Solidarité Entraide avec l'OFII (Office Français pour l'Immigration et l'Intégration) aide au retour volontaire et la réinsertion ; cible des migrants de retour volontaires et réguliers ; met en contact avec les OSC locales.
- REMIDEV – CONGAD apporte un soutien Psycho-social.
- PARI/ CARITAS : Point d'accueil pour les Réfugiés et Immigrés ; cible souvent des victimes de traite ; apporte un accompagnement juridique et un soutien aux migrants expulsés en situation de détresse comme un soutien administratif pour les migrants revenant sans papiers (Laisser passer) ; les accompagne pour établir les nouveaux papiers ; leur offre un appui à la réinsertion économique ; les oriente vers des organisations membres spécialisées dans le domaine.
- ADESC (Association pour le Développement Economique Social et Culturel). Accompagnement des rapatriés volontaires et non-volontaires depuis 2008 sur la région de Kolda (soutien individualisé) ; Appui technique pour l'élaboration de projets et l'obtention de financements ; Partenariats avec des centres de formation.
- ENDA Diapol. Bonne expérience en matière d'accompagnement des retours avec les collectivités de Louga.

- Haut Conseil des Collectivité Territoriales et plus particulièrement la Commission migration qui travaille avec les collectivités et portent un plaidoyer pour qu'elles puissent accompagner ces activités avec réseaux des maires et parlementaires. Avancée notable de l'organisation : Prise en compte de la migration dans les plans locaux de développement.
- Association de solidarité avec les migrants de retour (Nouakchott, Mauritanie) : Caisse de solidarité qui financent des femmes, les Groupements d'Intérêt Economique et autres groupements pour aider la réinsertion.
- Projets FFUE (Fond Fiduciaire de l'Union Européenne) avec ANPEJ (Agence Nationale pour l'Emploi Jeunesse), la DGSE et autres organisations ; Beaucoup de projets ont vocation à Développer l'emploi au Sénégal. Beaucoup sont aussi gérés directement par l'OIM et ont trait à la protection, la réintégration sociale, la santé, la prise en charge psycho-sociale. Certains projets ont une vocation régionale, cible les mineurs et/ou les migrants très vulnérables.
- FADERMA (Fédération des associations de développement de la Région de Matam) via le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement a pour vocation de rapprocher les associations de la diaspora pour faciliter les retours

Lacunes :

- La migration est devenue un business et certaines personnes essayent d'en profiter.
- Au niveau des projets mis en œuvre par les autorités sénégalaises : absence de l'aspect psychosocial
- Faibles ressources financières des structures associatives.
- Difficultés pour accéder aux dispositifs gouvernementaux.
- Difficultés pour établir la confiance avec les migrants retournés ou expulsés
- Crise de confiance pour les migrants sur ce qui est possible pour eux
- Obligations des bailleurs de fonds comme l'UE de travailler avec des ONG non locales, là où certaines associations locales seraient mieux placées ou sinon parfois délégation aux associations locales qui sont juste des exécutantes et n'ont pas leur mot à dire sur le fond.
- Mauvaise compréhension des réalités locales et des cibles par les bailleurs internationaux.

Recommandations:

- Formations des acteurs locaux pour la prise en charge des victimes de traite des êtres humains
- Revoir les modalités de partenariats pour permettre aux OSC locales de capter les financements nationaux et internationaux. Etat devrait militer pour qu'une part des

financements internationaux soient dédiés directement à la société civile pour le travail sur le terrain

- Faire des efforts pour mieux informer les migrants sur les opportunités qui leur sont offertes au retour, et améliorer la confiance et limiter les abus. Il faut établir plus de transparence des partenariats et programmes signés en faveur des migrants, pour qu'ils puissent savoir exactement ce qui est mis en place pour eux, et comment y accéder.
- Renforcer le rôle joué par les organisations de la diaspora ici et là-bas.



VI. Exemples de pratiques et partenariat innovants gouvernementaux et de la société civile.

Modération : Madame Fambaye NDoye, UNSAS, Coordinatrice francophone du réseau Migration CSI Afrique ATUMNET

Samaya Attouk a présenté l'expérience de l'ONG **Kafa-Liban**, ses missions et activités en termes d'informations, sensibilisation et formation en lien avec les travailleuses domestiques au Liban dont le nombre est estimé à 250 000. Il s'agit d'une ONG avec qui DIADEM du Sénégal a établi des relations de partenariat qui à terme devrait se développer autour de la préparation de travailleuses domestiquées sénégalaises sur les conditions de vie lors du séjour et la culture libanaise. Elle a expliqué le système de la Kafala (système de garant ou sponsor) qui met les travailleuses domestiques automatiquement sous l'autorité de leur employeur, les rendant complètement dépendantes.

Mohamed Degueou du CONABEM a présenté l'expérience de regroupement du secteur privé malien pour faciliter les pratiques d'intermédiation et de placement au niveau local, sous régional et international. Ceci s'est traduit par des relations structurées avec l'ANPE et a permis d'avoir un cadre d'échanges permanent sur les pratiques de placement au niveau national et à l'international

Communication de l'UNODC : Après la présentation du mandat l'organisation, la représentante de UNODC, Mme Clio di Giovanni a présenté la Stratégie régionale de lutte contre la traite de personnes et le trafic illicite de migrants 2015-2020 autour des points suivants :

- Amélioration du système de collecte de données et de l'information;
- Renforcement du cadre légal et des politiques publiques;
- Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale;
- Renforcement de la protection et de l'assistance aux victimes de traite et aux migrants vulnérables ;
- L'action de l'ONUDC au Sénégal s'inscrit dans le Plan d'action national de la Cellule Nationale de lutte contre la traite

Communication de Sofia Amaral de Oliveira du Bureau International du Travail à Dakar a porté sur la présentation de l'OIT et de ses actions dans le domaine du travail décent et notamment l'initiative pour un recrutement équitable.

Celle-ci a été lancée en 2014 et a pour objectifs :

- Prévenir la traite des êtres humains et le travail forcé,
- Favoriser des pratiques de recrutement équitables
- Réduire le coût des migrations de main-d'œuvre et améliorer les résultats pour les migrants et leurs familles en termes de développement, ainsi
- Assurer que les migrants ont accès à l'information essentielle concernant leurs droits dans le cadre du recrutement

La Communication de l'OIM a porté sur le mandat de l'organisation et ses domaines d'intervention en particulier en ce qui concerne la nécessité de promouvoir une migration sûre et ordonnée.

VII. Perspectives et Conclusions

1. Les participants ont discuté et adopté une proposition de besoins de formation soumis à ICMC pour les autres étapes du projet
2. Les associations présentes ont discuté et adopté une déclaration intitulée « Engagements de Dakar ».
3. Les associations ouest Africaines ont aussi relancé le regroupement au niveau sous régional à travers la plateforme MIGRAFRIQUE.
4. Le rapport Sénégal fera l'objet d'améliorations en tenant compte des discussions, recommandations et critiques, en particulier sur le nombre insuffisant d'enquêtés ce qui rend impossible l'analyse quantitative des données obtenues
5. Au plan législatif et réglementaire, des nécessités de réformes ont été exprimées en termes de protection des victimes de traite et/ou trafic de migrants
6. Les questions de recrutement pour le marché de l'emploi à l'étranger sont liées aux questions de migrations irrégulières. Dès lors il est important que ces aspects soient intégrés dans un cadre plus large qu'est la politique de migration de main d'œuvre. Le Ministère du travail a exprimé son intérêt à se doter d'un tel outil politique
7. Les organisations de la société civile ont retenu l'institutionnalisation d'une semaine africaine de lutte contre la traite des migrants et pour des pratiques de recrutements éthiques. Cette initiative ouverte aux autres acteurs africains et à la société civile des pays du nord sera portée au niveau de la CEDEAO et de l'Union Africaine à travers MIGRAFRIQUE et lors du GFMD et du FMMD. Cette question sera aussi abordée lors de la RPA prévue à Conakry

En guise de clôture, Agnès Bertrand de ICMC a fait un discours de synthèse et de remerciement à l'endroit de tous les participants et de l'équipe en charge de l'organisation de la rencontre.



ANNEXES

1. Agenda révisé
2. Liste des participants
3. Besoins de formation identifiés
4. Déclaration de la société civile appelée « Engagements de Dakar »

Les présentations suivantes sont disponibles sur demande à Mr Badara N'Diaye ou Mme Agnès Bertrand à banjaye@gmail.com et bertrand@icmc.net

- Présentation du Commissaire de police Dame Touré de la Direction de la police de l'Air et des Frontières
- Présentation de Mme Binetou Sidibé, Vélingara
- Présentation de Samaya Mattouk, KAFA Liban
- Présentation de Martin Assogba ALCRER, Benin
- Présentation du BIT
- Présentation ONUDC
- Présentation OIM
- Présentation de William Tsolenyanu, MARS Togo

PROGRAMME
Rencontre pluri-acteurs concernant
les pratiques illégales de recrutement au Sénégal vers l'étranger pouvant
conduire à des cas de traite et trafic de migrants.

Dakar, 24 et 25 avril 2018.

24 AVRIL 2018

09h00 - 09h15	<i>Accueil et Inscription des participants</i>
09h15 - 09h45	<p>Cérémonie d'ouverture</p> <p>Mots de bienvenue de la part des organisateurs par Badara NDIAYE, <i>Président de DIADEM</i></p> <p>Allocution de Son Excellence M. Joaquin GONZALEZ-DUCAY, <i>Ambassadeur de la Délégation de l'Union européenne au Sénégal</i></p> <p>Allocution d'ouverture de Son Excellence l'Ambassadeur Sory KABA, <i>Directeur Général des Sénégalais de l'Extérieur.</i></p>
09h45- 10h00	<p>Présentation du programme MADE Afrique de l'Ouest et des objectifs de la journée</p> <p>par Agnès BERTRAND (<i>ICMC-Europe</i>)</p>
10h00 – 10h20	<p>Présentation de la synthèse du rapport :</p> <p>« Pratiques de recrutement des travailleurs migrants au Sénégal, conditions de travail à l'étranger et politiques publiques face au trafic et à la traite de migrants »</p> <p>par Badara NDIAYE, président de DIADEM.</p>
10h20-11h00	<p>Discussions avec la salle</p> <p><i>Synthèse : Pr Papa SAKHO, Chef du département Géographie, Coordinateur du Master migration MIRI/MITRA Université Cheikh Anta Diop</i></p>
11h00 - 11h30	<i>Pause-café et photo de famille</i>
11h15-12h00	<p>Session 1 : Pratiques de recrutement illégales, migration irrégulière et trafic de migrants: une problématique régionale.</p> <p>Expériences croisées de la société civile d'Afrique de l'Ouest.</p> <p>Martin ASSOGBA, <i>Association Alcrer, Bénin</i> Reuben ODOI, <i>Conseil des Migrants Subsahariens du Maroc</i> Bintou SIDIBÉ, <i>Présidente du réseau des femmes Mashaala Rewbe Fuladu (MAREF)</i> <i>Secrétaire Générale de L'Entente MAREF/ ARDV</i></p>

	Alpha DIALLO, <i>Rajgui, Conakry, Guinée</i> <i>Modération : Abbé Alphonse SECK, Caritas</i>
12h00-13h00	Discussions et synthèse
13h00- 14h15	<i>Pause Déjeuner</i>
14h15 -15h45	Session 2 : Travaux de groupes. <i>Discuter l'état des lieux général de chaque thématique, des acteurs impliqués, des lacunes, bonnes pratiques et formuler des recommandations.</i> Groupe 1 : Préparation au départ et à l'arrivée. Groupe 2 : Sensibilisation Groupe 3 : Protection consulaire
15h45-16h00	<i>Pause-café</i>
16h00-17h15	Plénière de Restitution des Travaux de groupes. <i>Modération : Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur</i>
17h15-17h30	Synthèse et Clôture <i>En parallèle : Un groupe de la société civile travaillera à identifier ses besoins en formation et à élaborer la déclaration</i>

25 Avril 2018

08h45 - 09h00	<i>Accueil et Inscription des participants</i>
09h00 - 09h05	Présentation des objectifs de la journée
9h05 - 10h20	Session 3 : Travaux de groupes. <i>Discuter l'état des lieux général de chaque thématique, des acteurs impliqués, des lacunes, bonnes pratiques et formuler des recommandations</i> Groupe 1 : Répression de la traite et du trafic des migrants Groupe 2 : Encadrement législatif du recrutement des travailleurs à l'étranger

	Groupe 3 : Accompagnement des retours
10h20-10h40	<i>Pause-café</i>
10h40 – 12h00	Restitution en plénière <i>Modération</i> : Ibrahima DIALLO, Ministère du Travail
12h00-13h15	Session 4 : Exemples de pratiques et partenariat innovants gouvernementaux et de la société civile. Samaya ATTOUK, <i>Kafa, Liban Centre Sénégalo Allemand de migration légale ANPEJ</i> Ibrahima DIOP, <i>DIADEM, Sénégal</i> Mohamed DEGUEOU, <i>CONABEM, Mali</i> <i>Modération</i> : Fambaye NDOYE UNSAS, <i>Coordonnatrice francophone du réseau Migration CSI Afrique, ATUMNET</i>
13h15-14h00	
14h00- 15h00	<i>Déjeuner</i>
15h00-16h15	Session 5 : Vers un partenariat sous régional société civile, Etats, organisations internationales ? Fambaye NDOYE UNSAS, <i>Coordonnatrice francophone du réseau Migration CSI Afrique ATUMNET</i> Issa SAKA, <i>Coordonnateur national de Projet UNODC</i> Représentant <i>OIT</i> Représentant <i>OIM</i> Fatou SOW, <i>Cellule Nationale de Lutte contre la Traite</i> Mamadou Abdoulaye Mbengue, <i>Enda Diapol</i> <i>Modération</i> : Boubacar DIALLO, <i>Cellule Nationale CEDEAO du Sénégal</i>
16h15-16h30	Discussions <i>En parallèle</i> : Un groupe de la société civile finalisera l'identification de ses besoins en formation et la déclaration
16h30-16h45	Perspectives par Mme Agnès BERTRAND, <i>ICMC Europe</i> Synthèse des deux journées de travail par Badara NDIAYE, <i>Président de DIADEM</i> Déclaration de la société civile

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisation	mail
Ag N'Deguéon	Mohamed Lamine	CONABEM	mohamedlaminag@gmail.com
Amaral de Oliveira	Sofia	BIT-Dakar	oliveiras@ilo.org
Assogba Viboutou	Martin	ALCRER (Benin)	alcrerpara@yahoo.fr
Ba	Thierno	USE	use@orange.sn
Barry	Oumar	ASSER	obarry695@gmail.com
Bocoun	Ibrahim	AMLII	amllic.sav2007@yahoo.fr
Bon	Yvain	OIM	ybon@iom.int
Boucouré	Abdou Karim	DIADEM	gayaly1@gmail.com
Deme Diouf	Fatou	CAEDHLI	ndamediouf@yahoo.fr
De Groot	Christophe	Ambassade Pays-Bas	chris-de.groot@minbuza.nl
Desbonnes	Patrice	Union européenne	patrice_edouard.desbonnes@eeas.europa.eu
Di Giovanni	Clio	ONU DC	clio.digiovanni@un.org
Diagne	Abdoulaye	UCAD de Dakar	abdoulaye35.diagne@ucad.edu.sn
Diagne	Ibrahim	Communication	ibrahimadgn89@gmail.com
Diagne	Djibril	Communication	ddiagne24@gmail.com
Diallo	Ibrahima	assistant de prog	dialloibrahim850@gmail.com
Diallo	Ibrahima	Ministère du Travail	ibrahimadiallo233@yahoo.fr
Diallo	Boubacar	Cellule Nationale/CEDEAO	boubaneg@yahoo.fr
Diallo	Alpha Abdoulaye	RAJ-Gui	alphado203@yahoo.fr
Diane	Lanfia	MEFP/DGPPE/DDCH	lanfiadriane@hotmail.com
Diane	Nuhlaye	Assy	
Diang	Yoro	Photographie	
Diop	Ibrahima	DIADEM/St Louis	ibradiopsl@yahoo.fr
Diop	Thila	ASDI	thile16@yahoo.fr
Diop Thioune	Mamadou	HCCT/ANE/CMBSPA	cndspeche@yahoo.fr
Faye	Ansala	retour Afrique du Sud	
Follana	Cristina	Consultante	crisfollana@gmail.com
Giraud	Helène	ONU DC	helene.giraud@un.org
Kodgo A. Tsolenyany	William	MARS	marsong200@gmail.com
Laroche	Claire	OIM-RO Dakar	claroche@iom.int
Marcos Allo	Ramon	Ambassade Espagne	ramon.marcos@meyss.es
Mattouk	Samaya	KAFA	samaya.mattouk@kafa.org.lb

Mbengue	Mamado u Abdoulay e	Enda Diepol	mambengue22@gmail.com
Mbengue	Youssouph ha	FASER/Libye	youssou8@yahoo.fr
Mbengue	Gane	Diplomate à la retraite	ganembengue54@yahoo.fr
Monce	Rokhaya	migrante retour	amg@yahoo.fr
Moussa Sall	Papa	DIADEM	peremoussa@gmail.com
Ndiaye	Badara	DIADEM	banjaye@gmail.com
Ndoye	Fambaye	UNSAS / ATUMNET	faelt1@hotmail.com
Niang	Ndeye Arame	FASER/CISEX	niangndeyearame@yahoo.fr
Noba (Cdt)	Banding	Embart	banding60@hotmail.com
Odoi Yenoh	Reuben	CCSM	themminorityglobe@gmail.com
Pehaipa	Tatiana	ONUDC	tatianagennifer1@gmail.com
Sadio	Mariama	DIADEM	mariamasadio@gmail.com
Sakho	Papa	IPDSR/UCAD	papa.sakho@ucad.edu.sn
Sarr	Aby	REMIDEV	sarrhaby@gmail.com
Schmeiser	Michael	ambassade d'Autriche	michael.schmeiser@bmeiga.gv.at
Seck (Abbé)	Alphonse	Caritas Sénégal	alphonseseck@yahoo.fr
Sene	Aminata	DIADEM	amicolle11@gmail.com
Sidibé	Bintou	secrétaire MAREF/ARDV	bntousdbe2007@yahoo.fr
Sidibé	Oumar	IMIGRAD	imigrad.mali@yahoo.fr
Soumare	Bambi	REDA	bmbysoum@gmail.com
Soumaré	Adama	WIEGO	adama.soumare@wiego.org
Sy	Malick	ONUDC	malick.sy@un.org
Thiam	Adama	cadre coordinateur	famkiku@yahoo.fr
Thioune	Fara Bintou	CLVE-Equitas	clvfenegal@sentoo.sn
Touré	Dame	DPAF	lastic44@gmail.com
Yao Stanislas	Laurent	FSJ-CI	yao_stanislas@yahoo.fr
Yomb Thiam	Samba	DIADEM	sambathiamjoe@gmail.com
Sène Papa		UDTS/CARISM	pachsene@gmail.com

BESOINS EN FORMATION DE LA SOCIETE CIVILE IDENTIFIES PAR LES PARTICIPANTS

Cybercriminalité et les dangers des réseaux sociaux

Les recours en Justice pour les travailleurs migrants dans les pays de destination et dans les pays d'origine, instances de défense de droits,

Formation sur les réseaux de traite et trafic

Exercices pratiques sur la protection des travailleurs migrants, modèles de contrats, erreurs à éviter,

L'initiative recrutement équitable par le BIT

Sur la prise en charge des victimes de traite

Connaissance de la protection consulaire

Formation sur les instruments juridiques pertinents sur la traite, le trafic des migrants (UN et CEDEAO Convention de Palerme de 2000 contre la criminalité transnationale organisée dite CTO ratifiée 20/10/2003 ; Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants art 4 ; Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air ou mer ; Le Protocole de la CEDEAO de 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (Protocole A/P.1/5/79) et ses protocoles additionnels définissent le cadre juridique des migrations au sein de l'Afrique de l'Ouest; Convention d'extradition CEDEAO signée à Abuja le 06 août 1994, entrée en vigueur le 08 décembre 2005; Convention relative à l'entraide judiciaire CEDEAO en matière pénale signée à Dakar le 29 juillet 1992, entrée en vigueur le 28 octobre 1998; Convention de coopération en matière de police criminelle entre les Etats de Afrique de l'Ouest de 2003; Convention 181 sur les agences privées de placement

Intégrer un module en matière de techniques de communication utilisant les réseaux sociaux

Proposition : durée de 04 jours

Maximum : 15 participants

Approche modulaire

ENGAGEMENTS DE DAKAR POUR LA DIGNITE DES MIGRANTS

Réunis du 24 au 25 avril 2018 dans les locaux de l'Ecole Nationale d'Administration(ENA) à Dakar, à l'occasion de la Rencontre pluri-acteurs concernant les pratiques illégales de recrutement de migrants au Sénégal vers l'étranger pouvant conduire a des cas de traite et trafic de migrants , organisée par ICMC-Europe en partenariat avec DIADEM (Diaspora Développement Education Migration) Sénégal,

Nous acteurs de la société civile venus du Benin, Cote d'Ivoire, Mali, Guinée Conakry, Liban, Mauritanie, Sénégal et Togo, engagés dans la lutte pour des politiques migratoires qui respectent les droits des migrants et les protègent contre les pratiques illégales de recrutement pouvant conduire à des cas de traite et de trafic,

Considérant cette réunion de Dakar comme une opportunité de renforcer nos actions de solidarité et collaboration Sud-Sud et Sud-Nord,

Rappelant l'importance du droit à la liberté de circulation conquise en Afrique de l'Ouest depuis 1979 et en voie d'extension au niveau continental suite à la décision de l'Union Africaine de cette année,

Considérant que les migrations et mobilités ouest africaines et africaines se déroulent plus au sein du continent qu'en dehors

Tenant compte des effets néfastes de la situation vécue par les migrants ouest africains en particulier en Libye, au Maghreb et dans les pays du Golfe,

Rappelant les nouvelles règles restrictives d'entrée et de séjour dans les pays de l'OCDE,

Notant avec inquiétude que les possibilités de migration de travail légales sont de plus en plus restreintes, ce qui a pour effet une fragilisation de la situation des travailleurs migrants et une vulnérabilité croissante des droits fondamentaux sur des routes migratoires de plus en plus dangereuses,

Constatant que les migrations irrégulières dans leurs différentes dimensions sont fortement marquées par la recherche d'emploi, et qu'elles sont déterminées par l'existence de très fortes inégalités au niveau mondial dans l'accès à la santé, le savoir et le bien-être,

Notant avec inquiétude et indignation que de nombreux enfants et femmes sont victimes des réseaux mafieux,

Considérant que les migrants ont des droits et des devoirs codifiés à travers différents instruments normatifs internationaux, sous régionaux et africains,

Réaffirmons

La nécessité pour la société civile d'œuvrer pour des politiques migratoires concertées tournées vers les besoins et intérêts des migrants et des communautés.

L'urgence de lutter contre la traite, le trafic de migrants y compris contre les trafiquants quel que soit leur statut, fonctions, responsabilités et lieu de résidence.

L'obligation des Etats et de leurs partenaires face aux migrations irrégulières d'avoir de réponses qui se fondent sur l'information comme modalité déterminante de construire des changements et transformations durables et déconstruire les discours et stratégies des trafiquants.

L'obligation pour nos Etats d'avoir des réponses qui combinent emploi, mobilités dans la dignité et le respect des droits des migrants.

Condamnons toutes les violences faites aux migrants et à leurs familles, en particulier celles fondées sur le racisme et la xénophobie y compris en Afrique.

Refusons toute stratégie ou action visant à criminaliser le droit à la mobilité ou la migration.

Appelons à des actions et réponses qui respectent la dignité des migrants et qui visent en même temps à mettre fin aux tragédies en Libye et en Méditerranée et dans les pays du Golfe.

Exigeons des états et gouvernements une régulation systématique et sans complaisance des interventions des agences privées de placement à l'international conformément à la C181 de l'OIT et aux protocoles pertinents de la CEDEAO.

Appelons les pouvoirs publics à développer et mettre en œuvre des politiques de migration de main d'œuvre de manière inclusive.

Exigeons des pouvoirs publics africains l'ouverture des marchés de l'emploi aux Africains à travers des programmes de mobilité intra Africaine et la levée des entraves.

Lançons un appel à toute la société civile (associations, chercheurs, syndicats, etc.) pour des mobilisations en faveur du travail décent et des politiques effectives de protection sociale pour toutes et tous.

Décidons d'une semaine africaine de lutte contre la traite, le trafic des migrantes et migrants et pour le travail décent en Afrique.

Décidons de porter cette réflexion au GFMD prochain prévu à Marrakech au Maroc et au prochain Forum Social Mondial des migrations (Mexico, octobre 2018).

Enfin, nous lançons un appel à toute la société civile africaine à s'impliquer dans les débats et initiatives mondiaux pour une nouvelle gouvernance internationale des migrations.

Dakar le 25 Avril 2018